

Les avortements tardifs ne se discutent pas au Conseil de l'Europe

Article rédigé par *Gènétique*, le 03 juillet 2015

Les infanticides néonataux sont un sujet jugé trop sensible pour le comité Droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

[[Gènétique](#), 02/07/2015] — « Appelé à se prononcer sur la recevabilité de la [pétition européenne visant à lutter contre les infanticides néonataux](#), le comité des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a émis le 23 juin un avis négatif au motif que le sujet serait “trop sensible”, pourrait questionner l'avortement, et diviser l'Assemblée.

Une décision du Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est attendue pour le 31 août 2015.

Si la pétition était jugée recevable, le Conseil de l'Europe pourrait alors se saisir du sujet et enquêter sur ces pratiques visant à laisser mourir faute de soins, ou même à tuer, l'enfant né vivant des suites d'un avortement tardif.

Il est toujours possible de lire le [dossier](#) présentant la pétition et de [la signer](#) en ligne, qui, à ce jour, a recueillie plus de 212000 signatures. »

Source : [Gènétique](#)
